



Conseil d'Administration du mardi 12 mars 2024
Délibération n°CA-2024-10

NATURE : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Bilan CVEC 2023

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur de l'IEP, adopté par délibération n°CA-2022-05 du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ;

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le bilan CVEC pour l'année 2023 tel que présenté dans l'annexe.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	00
Nombre de procurations :	00
Votes « Pour » :	00
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Annexe : Bilan CVEC pour l'année 2023

Décision du Conseil d'administration :

Le Bilan CEVEC pour l'année 2023 est approuvé.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration